

2022



BUDGET PRIMITIF PRÉSENTATION



Rapport Budgétaire 2022 du SMMAG

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire Grenobloise (SMMAG) couvre, depuis le 1^{er} janvier 2020, les territoires de la Communauté de Communes du Grésivaudan, de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et de Grenoble-Alpes Métropole.

3 budgets retracent l'exercice des compétences de mobilités qui lui ont été transférés par ses membres :

- Le budget principal comprend les compétences obligatoires,
- Un budget annexe retrace les compétences de Mobilités Partagées, Actives et Intermodalité,
- Un budget annexe retrace la compétence Mobilités Urbaines pour les territoires ayant transféré leur Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM) soit Grenoble Alpes Métropole et Le Grésivaudan.

Le domaine des mobilités a été un des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire du COVID avec une forte baisse de pression de la congestion de circulation, un délaissement des transports en commun et du covoiturage et une reprise du vélo et de la marche.

L'enquête déplacements effectuée en 2019-2020 à l'échelle de la grande région grenobloise (359 communes) ne tient que partiellement compte des impacts de la crise sanitaire et des changements induits. Elle montre que la grande majorité des déplacements sont des déplacements de proximité : pour 2/3 de moins de 5 km et pour 80 % de moins de 10 km. Pour plus de la moitié, il s'agit de déplacements contraints (travail, enseignement, accompagnement, ...), majoritairement réalisés durant les heures de pointe et entraînant une forte charge sur les réseaux.

Même si sa part reste toujours dominante (41%), il est constaté une baisse de la part modale des véhicules individuels par rapport à l'enquête précédente d'il y a 10 ans. Ces déplacements en véhicule individuel restent encore majoritaires sur les trajets courts (58 % sur le segment 1 à 3 km et 64 % sur celui de 3 à 5 km), démontrant tout le potentiel des cycles sur le territoire.

La part modale de la marche s'accroît significativement passant de 25 à 30 %. La part cyclable passe de 3 à 5 % des déplacements totaux avec un fort accroissement (+80 %), sans doute renforcé encore en sortie de crise sanitaire

Après des années de croissance, l'usage du transport collectif connaît un pallier avec sans doute un report vers les modes actifs plus soutenu.

A ce jour, la fréquentation des transports en commun n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant crise, c'est-à-dire de 2019, avec une perte attendue des recettes des usagers d'environ 3,5 M€ par rapport à ce niveau de référence, pour le territoire métropolitain.

Enfin, les pratiques de mobilité partagée (covoiturage, auto-partage,...) demeurent marginales et constituent une cible forte sur les trajets longue distance notamment entre les territoires du SMMAG.

Pour autant, le projet de budget 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique avec un rapide rebond de l'activité après la levée des contraintes sanitaires. Ces projections restent dépendantes de l'évolution de la situation économique en France et dans le monde, mais aussi d'autres aléas majeurs, au premier rang desquels figure la reprise de l'inflation avec les tensions sur les approvisionnements en matière première et en énergie et un potentiel impact sur l'évolution des taux d'intérêts long terme.

La conjoncture actuelle s'avère favorable au produit du versement mobilité (VM) qui constitue 64 % des recettes de fonctionnement du SMMAG. En effet, en raison de l'inflation et des difficultés de recrutement, les cabinets de conseil anticipent une hausse des salaires autour de 2 % en 2022.

L'année 2022 est également marquée pour le territoire de la Métropole par l'entrée en vigueur du nouveau contrat de service public de transport en commun avec la SPL M TAG, dit contrat de reconquête défini sur 2 années.

Le budget 2022 intègre les éléments validés fin 2021 concernant l'identification de charges communes (ou transversales) aux 3 territoires et la répartition de leur financement selon des critères délibérés. Elles représentent 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors dette.

En revanche, pour les agents intervenants sur plusieurs territoires, il n'y a pas de répartition de leur charge. Les clés de répartition doivent encore être délibérées. Les éléments financiers seront ensuite intégrés par Décision Modificative. En l'état, l'essentielle de cette charge est financée par la Métropole.

Il est rappelé que l'équilibre des budgets s'effectue au niveau de chaque territoire.

Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes du Grésivaudan équilibrent leurs charges en fonctionnement par le produit du Versement Mobilité perçu sur le Budget Principal et ventilé sur les budgets annexes par le biais d'une subvention d'équilibre.

Au besoin, ce financement est complété par une participation de la collectivité. Elle s'avère nécessaire pour Grenoble Alpes Métropole au titre des mobilités urbaines dont l'équilibre nécessite également une augmentation de la participation et une reprise anticipée des résultats de 2021. Cette reprise anticipée des résultats se retrouve donc sur l'ensemble des budgets et des territoires.

Il n'est prévu aucune participation de la Communauté de Communes du Grésivaudan au SMMAG.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, comme le VM n'a pas été transféré, les dépenses sont financées par une participation en fonctionnement.

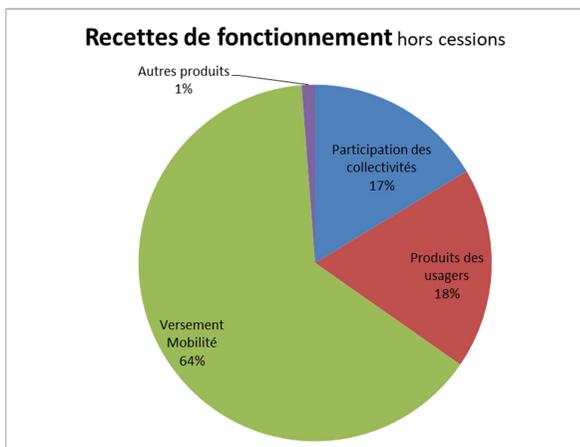
A la suite de l'audit financier réalisé mi 2021, un travail a été engagé sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Cela met en évidence l'importance du patrimoine à entretenir et des matériels roulants à rénover sur ce mandat tout en assurant la poursuite des projets engagés (câble, extension lignes Chrono bus, politiques cyclable, covoiturage...).

Les chiffres présentés traduisent les orientations de 2022. Ils incluent la reprise du résultat de 2021.

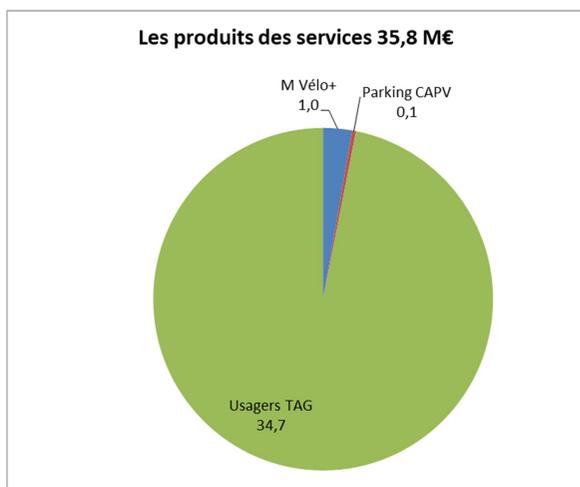
La présentation des données consolidées des 3 budgets est suivie d'une présentation détaillée par budget.

PRESENTATION CONSOLIDEE TOUS BUDGETS CONFONDUS

Les recettes de fonctionnement (hors cessions) sont estimées à 196 M€ pour 2022 dont 64 % pour le Versement Mobilité (125 M€).

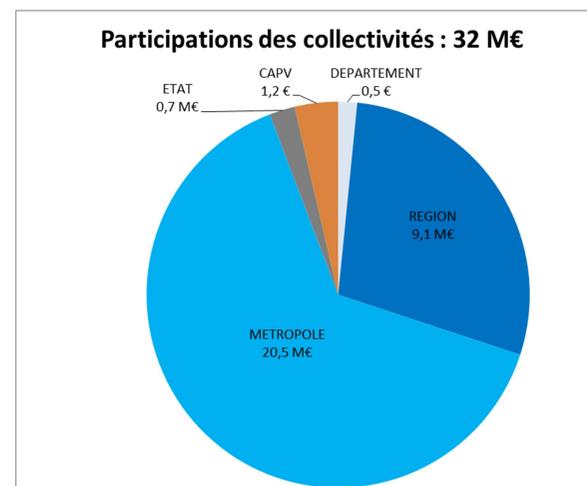


Elles comprennent, pour la première fois, les recettes des usagers du réseau TAG sur la Métropole avec un objectif fixé à 34,7 M€ dans le contrat de reconquête.

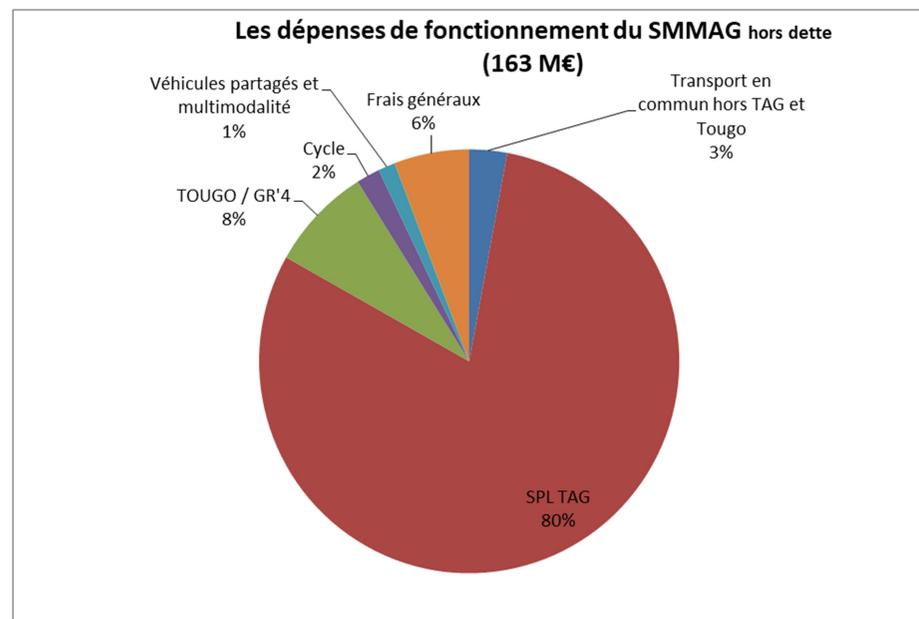


Les participations des collectivités de 32 M€ comprennent :

- 20,5 M€ de la Métropole, en augmentation de 1,6 M€ ;
- 9 M€ de la Région, en reconduction des 2 conventions existantes sur les AOM ;
- 1,2 M€ du Pays Voironnais, en augmentation de 0,3 M€ ;
- 0,5 M€ du Département, dont :
 - 0,1 M€ au titre des dépenses communes, affectés à chaque territoire au prorata de la part de chaque territoire au sein de ces dépenses,
 - 0,4 M€ au titre de la masse salariale intégralement affectée à la Métropole dans l'attente d'une répartition de la masse salariale entre territoires.



Les dépenses de fonctionnement (hors dette) sont estimées à 163 M€ pour 2022 dont 80 % pour le forfait de charges versées à la SPL M'TAG pour l'exploitation du réseau de transport en commun de la Métropole.



La masse salariale, estimée à 5,55 M€ pour 2022, est en baisse de 8,4 % suite à un nombre important de postes vacants.

A ce stade, pour les agents intervenants sur plusieurs territoires, il n'y a pas de répartition de leur masse salariale entre les 3 territoires. Le tableau ci-dessous reprend les effectifs et l'estimation de masse salariale telle que proposée par chaque territoire.

	BP 2021				BP 2022				Evolution			
	Métropole	Grésivaudan	Voironnais	SMMAG	Métropole	Grésivaudan	Voironnais	SMMAG	Métropole	Grésivaudan	Voironnais	SMMAG
TOTAL	5 395 025	545 725	115 000	6 055 750	4 932 797	471 959	143 000	5 547 756	-8,6%	-13,5%	24,3%	-8,4%
ETP	99,07	8,25	2,35	109,67	92,77	8,25	2,50	103,52	-6,4%	0,0%	6,4%	-5,6%

Il est poursuivi un objectif de remplacement des postes vacants puis de stabilisation de la masse salariale.

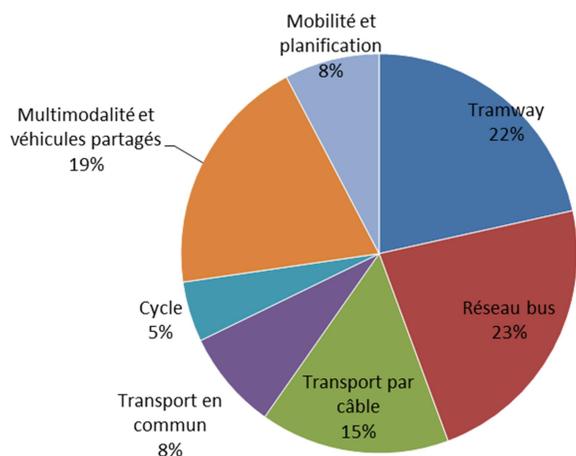
Sur le Budget Annexe Mobilités Urbaines, part Métropole, les recettes de fonctionnement ne permettent pas de couvrir les dépenses.

Ainsi, la reprise du résultat 2021 excédentaire, suite au versement de l'avance remboursable de 13,4 M€ correspondant à la perte de recettes tarifaires, est indispensable.

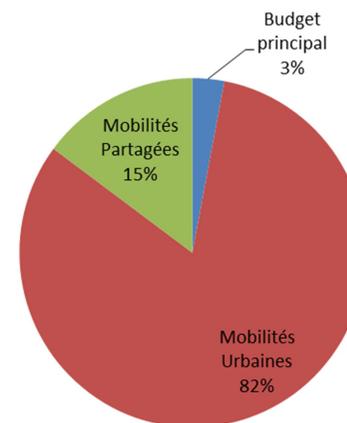
Pour autant, cette reprise de résultat ne peut se faire sur un seul budget annexe. Globalement, les résultats 2021 ressortent excédentaires de près de 15,9 M€ sur la part Métropole et de 4,5 M€ sur la part du Grésivaudan. En revanche, sur la part du Voironnais, en l'absence de recours à l'emprunt en 2021, il ressort un déficit de 285 k€.

Les dépenses d'équipement sont estimées à 72 M€ pour 2022 contre 57 M€ au BP 2021 avec une réalisation d'environ 73 %.

Répartition des dépenses d'équipement (72M€)

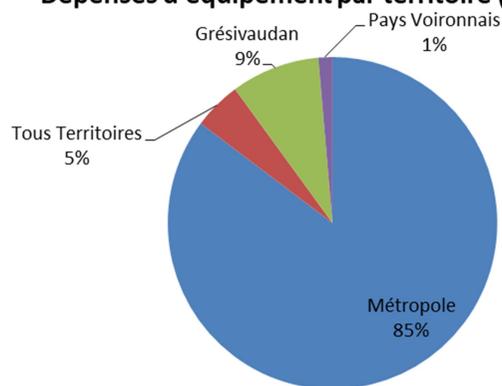


Dépenses d'équipement par budget (72 M€)



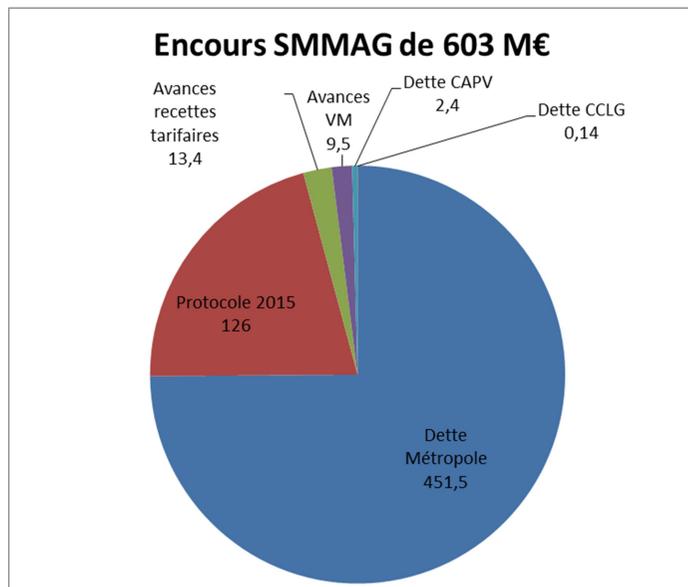
Ces dépenses d'équipement concernent principalement le territoire de la Métropole et la compétence Mobilité Urbaine.

Dépenses d'équipement par territoire (72M€)



L'encours de dette du SMMAG s'élève à 603 M€ au 1^{er} janvier 2022 dont :

- 451,5 M€ de dette Métropole sur les Mobilités Urbaines pour l'essentiel issue du SMTC,
- 126 M€ d'encours au titre de la dette historique remboursée par la Métropole et le Département de l'Isère conformément au protocole de 2015,
- 13,4 M€ d'avances remboursables de l'Etat au titre des pertes de recettes tarifaires,
- 9,5 M€ d'avances remboursables de l'Etat au titre des pertes de VM,
- 2,4 M€ de dette remboursable au Pays Voironnais,
- 0,14 M€ de dette 2020 de la communauté de communes du Grésivaudan.



BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du SMMAG comprend l'ensemble des éléments permettant la réalisation des compétences obligatoires et notamment :

- La coordination des services,
- Le développement d'un système d'information multimodal,
- Le développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.
- A compter de 2022, les actions visant à accompagner les changements de comportement (anciennement portées sur le budget Mobilités Urbaines).

Ce budget n'est pas assujéti à TVA et les montants présentés sont donc TTC.

Le fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de ce budget sont estimées à 125,2 M€ contre 121,4 M€ au BP 2021. L'augmentation de 3,7 M€ est principalement due aux prévisions de produit de Versement Mobilité (VM). Le taux du VM est maintenu à 2 % sur le territoire métropolitain et 1,3 % sur le territoire du Grésivaudan.

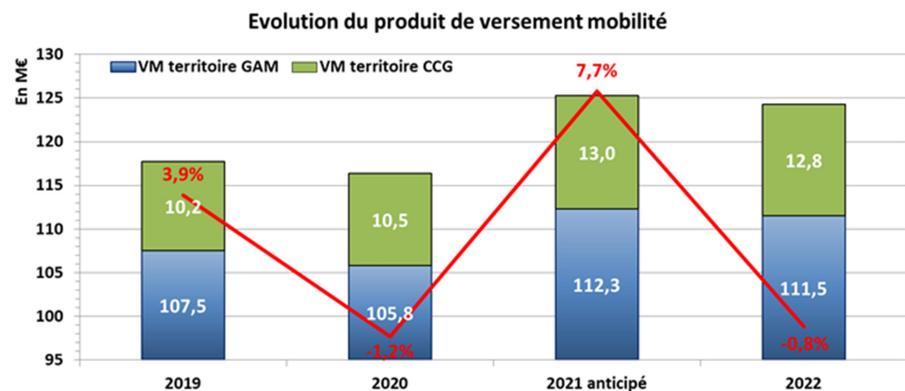
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
73	Impôts et taxes	120 600 000	111 500 000	12 750 000		124 250 000
74	Participation CD 38		46 755	10 006	6 537	63 299
	Participation CAPV	183 450	53 958			53 958
		16 306			213 454	213 454
75	Autres produits de gestion courante	622 150	523 000	61 000		584 000
	Total recettes réelles de fonctionnement	121 421 906	112 123 713	12 821 006	219 991	125 164 711
002	Résultat de fonctionnement reporté		63 304	22 590	-15 179	70 715
	Total recettes mixtes de fonctionnement		63 304	22 590	-15 179	70 715
042	Opération d'ordre de transfert sections	8 096 873	30 000			30 000
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	8 096 873	30 000			30 000
	Total recettes de fonctionnement	129 518 779	112 217 018	12 843 597	204 811	125 265 426

RECETTES DU VERSEMENT MOBILITE (EN €)

En €	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Métropole	105 818 784	108 600 000	112 267 234	111 500 000
Grésivaudan	10 504 564	12 000 000	12 955 554	12 750 000
VM	116 323 348	120 600 000	125 222 788	124 250 000
Métropole	564 131	522 000	583 785	523 000
Grésivaudan	10 544	100 000		61 000
Compensation VM	574 675	622 000	583 785	584 000
Métropole	106 382 916	109 122 000	112 851 019	112 023 000
Grésivaudan	10 515 107	12 100 000	12 955 554	12 811 000
Recettes VM	116 898 023	121 222 000	125 806 573	124 834 000

Après une année 2021 de rattrapage, durant laquelle la masse salariale, qui constitue l'assiette du VM, a progressé deux fois plus vite qu'en année « normale », la progression de la masse salariale en 2022 devrait être moins marquée et retrouver un rythme plus habituel. Le produit 2022 est estimé à partir d'une hypothèse de progression de la masse salariale de 2 % entre 2021 et 2022.



L'évaluation du produit à percevoir en 2022 doit par ailleurs tenir compte des évolutions des modalités de reversement du VM aux AOM¹ à compter du 1^{er} janvier². La mise en œuvre de cette réforme,

¹ Autorités Organisatrices de la Mobilité

qui s'inscrit dans un objectif général de simplification et d'amélioration de la lisibilité des recettes VM, doit néanmoins conduire à une perte de recettes de l'ordre de 3,2 M€ sur l'année.

Ainsi, le produit de VM du SMMAG est estimé à 124,3 M€ en 2022 contre 120,6 M€ au BP 2021.

- Pour le territoire métropolitain, une prévision de 111,5 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport au BP 2021 mais en baisse de 0,8 M€ par rapport au produit effectivement perçu de 112,3 M€,
- Pour le territoire du Grésivaudan, une prévision de 12,8 M€ en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2021 et en baisse de 0,2 M€ par rapport au produit effectivement perçu de 13 M€.

En parallèle, le SMMAG perçoit la compensation relative au relèvement du seuil d'assujettissement de 10 à 11 salariés avec une reconduction des sommes perçues à ce titre en 2021.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais contribue aux frais engagés sur son territoire, par le biais d'une participation de 213 k€ (contre 16 k€ prévus au BP 2021). L'augmentation s'explique par la participation au financement des charges communes à tous les territoires.

Le Département de l'Isère contribue quant à lui au financement du budget principal au titre de la coordination des services d'organisation de la mobilité au prorata de son nombre de voix soit 4/28^{ème} et à la masse salariale y afférente selon les modalités définies par délibération fin 2021. Cela représente une participation de 117 k€ dont 54 k€ au titre de la masse salariale des agents.

² Arrêté du 23/12/2021 modifiant les modalités de reversement du versement mobilité et mettant fin au mécanisme antérieur d'acomptes et de régularisations.

Après couverture du besoin de financement du résultat d'investissement cumulé à fin 2021, le résultat de fonctionnement cumulé 2021 repris s'élève à 71 k€ pour l'ensemble du budget principal, réparti à hauteur de 63 k€ pour la Métropole, 23 k€ pour le Grésivaudan et en déficit de 15 k€ pour le Pays Voironnais.

Le budget principal perçoit l'intégralité des recettes de VM qui participe à l'équilibre de ce budget pour les 2 territoires concernés. Le solde est reversé aux budgets annexes. Il est estimé à 122,4 M€ dont 110 M€ pour la Métropole et 12,4 M€ pour le Grésivaudan.

Les dépenses de fonctionnement (hors reversement de VM aux budgets annexes) sont estimées à 2,5 M€ contre 1,3 M€ au BP 2021. L'augmentation correspond aux charges communes dont une part importante figurait sur le budget annexe des mobilités urbaines au BP 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
011	Charges à caractère général	799 300				
	Charges de structure	34 401	34 104	2 845	1 408	38 357
012	Charges de personnel	400 299	285 521	31 063	11 440	328 024
65	Autres charges de gestion courante	50 150	10	11 000		11 010
	Répartition charges transversales CD 38		484 619	103 717	67 757	656 093
014	Atténuation de produits	20 000	15 000			15 000
	Charges de gestion courante hors SIM Pass	1 304 150	819 254	148 625	80 605	1 048 484
	Répartition charges transversales hors CD 38		1 187 529	138 991	99 020	1 425 540
	Total hors reversement VM	1 304 150	2 006 784	287 616	179 624	2 474 024
65	Reversement VM	127 059 279	110 023 686	12 404 893		122 428 579
	Total dépenses réelles de fonctionnement	128 363 429	112 030 470	12 692 509	179 624	124 902 603
023	Virement à la section d'investissement	1 035 350	-13 452	151 088	25 187	162 822
042	Opération d'ordre de transfert sections	120 000	200 000			200 000
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 155 350	186 548	151 088	25 187	362 822
	Total dépenses de fonctionnement	129 518 779	112 217 018	12 843 597	204 811	125 265 426

Les dépenses de fonctionnement comprennent une part des charges de personnel liées à la mise en œuvre des compétences obligatoires (328 k€), les charges de structure afférentes (38 k€), la promotion des déplacements (11 k€) ainsi que des charges communes (2 M€).

CHARGES COMMUNES (EN €)

	BP 2022				Clés de répartition			
	TOTAL	GAM	CCLG	CAPV	critères	GAM	CCLG	CAPV
Dépenses de fonctionnement								
Frais généraux	166 100	115 022	26 650	24 429	population	69%	16%	15%
Communication institutionnelle	165 300	114 468	26 521	24 311	population	69%	16%	15%
Schéma Mobilité	30 000	20 775	4 813	4 412	population	69%	16%	15%
Etudes AURG et BE - hors TC	294 693	234 355	45 733	14 605	expert	80%	16%	5%
Sous Total financé CD 38	656 093	484 619	103 717	67 757	32%	74%	16%	10%
Observatoire des déplacements	204 000	141 267	32 730	30 003	population	69%	16%	15%
Davisum	38 400	26 591	6 161	5 648	population	69%	16%	15%
Actions grand public - fct	223 640	190 370	29 004	4 266	expert	85%	13%	2%
Pass Mobilité	406 000	350 908	30 083	25 009	offre TC	86%	7%	6%
SIM (information multimodale) - fctt	553 500	478 393	41 013	34 094	offre TC	86%	7%	6%
Sous Total hors financement CD 38	1 425 540	1 187 529	138 991	99 020	68%	83%	10%	7%
Total Budget 00	2 081 633	1 672 149	242 708	166 776		80%	12%	8%

Ces charges sont affectées par territoire en application des critères définies par délibérations fin 2021. Elles se composent principalement de :

- 331 k€ de frais généraux et de communication,
- 567 k€ de frais de planification : études AURG, des maintenances d'éco-compteurs dont le nombre est en hausse par rapport à 2021, de la maintenance du logiciel Davisum et des études du schéma mobilité,
- 224 k€ d'accompagnement au changement comportement,
- 406 k€ pour la phase d'exploitation du Pass mobilité comprenant l'offre de la SPL M'TAG pour l'exploitation, la maintenance et l'hébergement, la communication et la masse salariale de la chefferie de projet,
- 554 k€ de SIM (système d'information multimodale) notamment de la maintenance logiciel (420 k€) et des études prédictives (80 k€).

Les règles d'équilibre par territoire sont les suivantes :

- Pour la Métropole, la part de VM affectée au budget de 1,5 M€, couvre les dépenses nettes de fonctionnement et 8 % des dépenses d'équipement ;

- Pour le Grésivaudan, le VM de 0,3 M€, couvre toutes les dépenses nettes de fonctionnement et l'intégralité des dépenses d'investissement ;
- Pour le Pays Voironnais, une participation de 213 k€, permet de financer les dépenses nettes de fonctionnement et 20 % des dépenses d'équipement ainsi que la reprise du déficit 2021 de 15 k€.

L'épargne nette du budget principal est de 262 k€ au BP 2022 contre 90 k€ au BP 2021. Aucun emprunt n'a été réalisé sur le budget principal, ainsi, l'épargne nette est identique à l'épargne brute sur l'ensemble des territoires.

EPARGNE NETTE (EN €)

	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
Recettes de fonctionnement	129 398 779	112 123 713	12 821 006	219 991	125 164 711
Dépenses de fonctionnement hors dette	128 363 429	112 030 470	12 692 509	179 624	124 902 603
Epargne de gestion	1 035 350	93 243	128 497	40 367	262 107
Epargne Brute (ou CAF)	1 035 350	93 243	128 497	40 367	262 107
Remboursement en capital	945 350				
Epargne Nette	90 000	93 243	128 497	40 367	262 107

La répartition par territoire est la suivante :

- Pour la Métropole, une épargne nette estimée de 93 k€ permettant de financer 5 % des investissements de 1,9 M€,
- Pour le Grésivaudan une épargne nette estimée de 129 k€, formant ainsi la majorité (49 %) de l'épargne nette du budget principal et permettant de financer 85 % des investissements de 151 k€,
- Pour le Pays Voironnais, une épargne nette estimée à 40 k€ permettant de financer un tiers des investissements de 126 k€.

La reprise du résultat ne constitue pas un élément de calcul des épargnes.

L'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette sont estimées à 2,1 M€ pour 2022 contre 3,3 M€ au BP 2021.

Ce budget intègre également la reprise du solde d'investissement cumulé des exercices précédents, déficitaire de 2,3 M€ dont 2,1 M€ pour la Métropole et 0,2 M€ pour le Grésivaudan. Ce déficit est couvert par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à l'exception de la part du Pays Voironnais.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
16	Avance remboursable	945 350				
20	Immobilisations incorporelles	3 243 000	132 000			132 000
26	Participations et créances rattachées	27 800				
	Répartition charges transversales		1 733 476	151 088	125 936	2 010 500
	Total dépenses réelles d'investissement	4 216 150	1 865 476	151 088	125 936	2 142 500
001	Solde d'exécution d'investissmt reporté		2 139 079	166 219		2 305 298
	Total dépenses mixtes d'investissement		2 139 079	166 219		2 305 298
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 096 873	30 000			30 000
	Total dépenses d'ordre d'investissement	8 096 873	30 000			30 000
	Total dépenses d'investissement	12 313 023	4 034 555	317 307	125 936	4 477 798

Les dépenses sont dans leur quasi-totalité des dépenses communes consacrées au déploiement du Pass mobilité et du SIM ainsi qu'à l'enquête mobilité et à l'observatoire des déplacements avec l'acquisition de nouveaux capteurs vélos.

DEPENSES COMMUNES (EN €)

	BP 2022				Clés de répartition			
	TOTAL	GAM	CCLG	CAPV	critères	GAM	CCLG	CAPV
Dépenses d'investissement								
SIM -inv	550 000	475 368	40 753	33 879	offre TC	86%	7%	6%
Pass mobilité- inv	1 436 000	1 241 143	106 403	88 454	offre TC	86%	7%	6%
Observatoire des déplacements	24 000	16 620	3 851	3 530	population	69%	16%	15%
Opérations courantes	500	346	80	74	population	69%	16%	15%
Total budget 00	2 010 500	1 733 476	151 088	125 936		86%	8%	6%

L'enquête mobilité fait l'objet de participations des partenaires associés prévues à hauteur de 408 k€ en 2022.

En complément de cette subvention, l'équilibre de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre :

- Pour la Métropole estimé à 1,3 M€,
- Pour le Pays Voironnais estimé à 0,1 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	10 963 673	1 300 767	0	100 749	1 401 516
1068	Autres réserves		2 139 079	166 219		2 305 298
13	Subventions d'investissement	194 000	408 162			408 162
Total recettes réelles d'investissement		11 157 673	3 848 008	166 219	100 749	4 114 975
021	Virement de la section d'exploitation	1 035 350	-13 452	151 088	25 187	162 822
040	Opération d'ordre de transfert sections	120 000	200 000			200 000
Total recettes d'ordre d'investissement		1 155 350	186 548	151 088	25 187	362 822
Total recettes d'investissement		12 313 023	4 034 555	317 307	125 936	4 477 798

Au 1^{er} janvier, ce budget comporte, pour seule dette, l'avance sans frais versée par l'Etat en 2020 et 2021 au titre des pertes de versement mobilité, soit 9,5 M€.

Aucun remboursement n'est prévu sur l'exercice 2022 étant donné que le niveau de VM et de recettes tarifaires estimé reste inférieur à la moyenne des années 2017 à 2019.

BUDGET ANNEXE MOBILITES PARTAGEES, MULTIMODALES ET ACTIVES

Le budget annexe des Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités retrace l'ensemble des opérations relevant des compétences transférées par chacune des collectivités membres du syndicat pour :

- La mise en œuvre commune de services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- La réalisation de pôles d'échanges multimodaux, parkings de covoiturage et haltes ferroviaires périurbaines,
- La promotion et le développement de l'utilisation du cycle.

Le fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 12,8 M€ contre 6,1 M€ au BP 2021. L'augmentation s'explique par l'affectation du VM pour couvrir les dépenses d'équipement du Grésivaudan, pour l'essentiel.

Hors reversement du produit de VM, les recettes de fonctionnement sont prévues à 2,5 M€ pour 2022 contre 2,2 M€ au BP 2021.

Elles sont composées de la participation du Département et de celle du Pays Voironnais en complément des recettes propres aux mobilités partagées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
70	Ventes de produits, services, marchandises	738 000			130 000	130 000
74	Participation CD 38	391 801	368 131	11 059	10 138	389 328
	Participation CAPV	862 694			954 875	954 875
	Répartition produits transversaux		968 338	81 662		1 050 000
75	Autres produits de gestion courante	250 000				
Total recettes réelles de fct hors versement VM		2 242 495	1 336 470	92 721	1 095 012	2 524 203
75	Reversement VM	3 888 020	3 660 690	6 603 094		10 263 784
Total recettes réelles de fonctionnement		6 130 515	4 997 160	6 695 815	1 095 012	12 787 987
042	Opération d'ordre de transfert sections	170 000	8 000		82 000	90 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement		170 000	8 000		82 000	90 000
Total recettes de fonctionnement		6 300 515	5 005 160	6 695 815	1 177 012	12 877 987

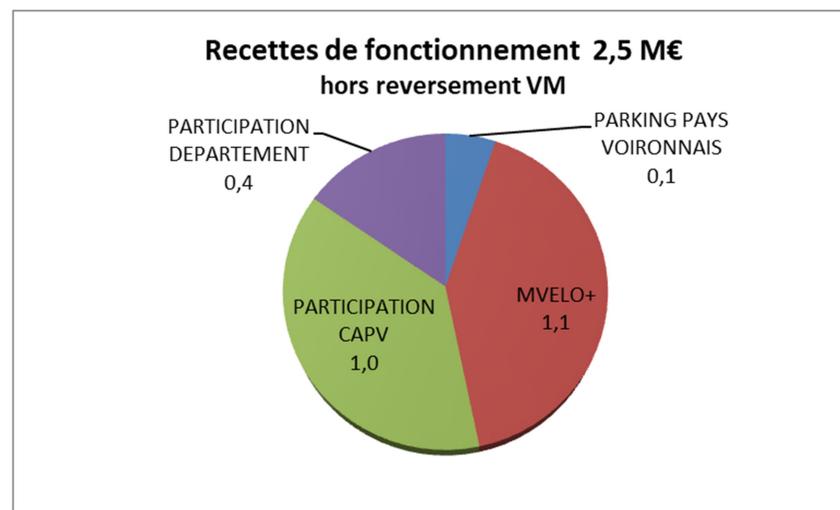
Pour le Pays Voironnais, les recettes de ce budget, estimées à 1,1 M€, se composent de :

- 130 k€ de recettes des usagers des parkings,
- 955 k€ de participation d'équilibre.

La participation du Département de l'Isère est estimée à 389 k€ :

- dont 69 k€ au titre des dépenses communes, affectés à chaque territoire au prorata de la part de chaque territoire au sein de ces dépenses,
- 320 k€ au titre de la masse salariale intégralement affectés à la Métropole dans l'attente d'une répartition de la masse salariale entre territoires.

La Métropole et le Grésivaudan bénéficient des recettes de l'activité MVélo+ de 1,05 M€ et du reversement de VM à hauteur de 10,3 M€ dont 3,7 M€ pour la Métropole et 6,6 M€ pour le Grésivaudan.

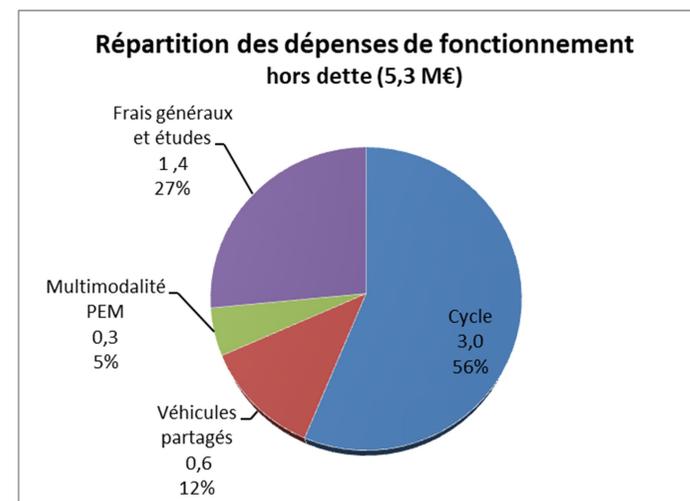


Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à 5,3 M€ contre 4,4 M€ au BP 2021. Cette augmentation est la traduction de la montée en charge des actions prévues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
011	Charges à caractère général	3 242 915	100 000	100 197	249 371	449 568,00
	Charges de structure	107 538	96 033	37 547	16 192	149 772,00
012	Charges de personnel	989 506	598 031	375 473	131 560	1 105 064,00
	Répartition charges CD 38		151 823	35 176	16 002	203 001,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000				
	Charges de gestion courante / CD 38	4 343 959	945 887	548 393	413 125	1 907 405,00
	Répartition services	47 000	2 873 359	370 469	118 750	3 362 578,00
	Charges de gestion courante	4 390 959	3 819 247	918 862	531 875	5 269 983,00
023	Virement à la section d'investissement	951 556	385 912,81	5 764 953,58	10 137,55	6 161 003,94
042	Opération d'ordre de transfert sections	958 000	800 000	10 000	590 000	1 400 000,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnem	1 909 556	1 185 913	5 774 954	600 138	7 561 003,94
	Total dépenses de fonctionnement	6 347 515	5 005 160	6 695 815	1 177 012	12 877 986,94

Ce budget comprend, l'ensemble des charges relatives à l'activité cycle (3 M€), les actions en faveur du covoiturage (0,6 M€), ainsi que les charges liées à la multimodalité (0,3 M€) et les frais généraux (1,4 M€).



Les charges communes représentent 3,6 M€. Leur répartition entre les différents territoires a été définie par des délibérations fin 2021. Elles se composent de :

- 3 M€ de cycles liée principalement à l'ouverture de l'agence mobilité Presqu'île, différentes animations vélo sur les trois territoires et le schéma directeur de pistes cyclables,
- 0,5 M€ de covoiturage dont 0,3 M€ pour le service de covoiturage, 0,1 M€ de promotion des déplacements partagés et 50 k€ pour l'évaluation de ligne,
- 0,1 M€ d'études AURG.

CHARGES COMMUNES (EN €)

	BP 2022			Clés de répartition			
	TOTAL	GAM	CCLG	critères	GAM	CCLG	CAPV
Dépenses de fonctionnement							
Frais généraux	3 000	2 077	481	population	69%	16%	15%
Schéma directeur pistes cyclables	60 000	48 714	11 286	population	81%	19%	
Etudes AURG ...	140 001	101 032	23 408	expert	72%	17%	11%
Sous Total financé CD 38	203 001	151 823	35 176	6%	75%	17%	8%
Mvélo+ : services, consignes et animations	2 641 578	2 436 134	205 444	pop Métrovélo	92%	8%	
Service de covoiturage/ autostop organisé	330 000	165 000	82 500	covoit 50/25/25	50%	25%	25%
Autres animations vélo	246 000	199 725	46 275	population	81%	19%	
Etudes, promotion	145 000	72 500	36 250	covoit 50/25/25	50%	25%	25%
Sous Total hors financem CD 38	3 362 578	2 873 359	370 469	94%	85%	11%	4%
Total Dépenses Budget 02	3 565 579	3 025 183	405 645	85%	11%	4%	

En complément des charges communes 1,8 M€ correspondent aux charges de structures (1,3 M€) dont 84 % de masse salariale et 0,5 M€ concernent les opérations de covoiturage et de multimodalité dédiées à chacun des territoires.

Pour 2022, l'annuité de la dette est stable à 323,5 k€. La dette récupérable d'un montant initial de 2,94 M€ transférée par le Pays voironnais représente au 1^{er} janvier 2022 une annuité de 315 k€. L'emprunt mobilisé en 2020 pour équilibrer le budget sur le territoire du Grésivaudan représente une annuité de 8,5 k€ sur 2022.

Les règles d'équilibre budgétaire par territoire :

- Pour la Métropole, le reversement de VM a été prévu pour que l'épargne nette couvre 30 % des dépenses d'équipement ;
- Pour le Grésivaudan, le reversement de VM a été prévu pour que l'épargne nette couvre l'intégralité du besoin de financement des dépenses d'équipement,
- Pour le Pays Voironnais, la participation de 0,3 M€ permet de dégager 0,2 M€ d'épargne nette qui couvre 18 % des dépenses d'équipement.

Globalement, l'épargne nette dégagée est de 7,2 M€ au BP 2022 contre 1,4 M€ au BP 2021 en augmentation en lien avec l'augmentation des dépenses du territoire du Grésivaudan qui sont autofinancées.

EPARGNE NETTE (EN €)

	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
Recettes de fonctionnement	6 130 515	4 997 160	6 695 815	1 095 012	12 787 987
Dépenses de fonctionnem hors dette	4 390 959	3 819 247	918 862	531 875	5 269 983
Epargne de gestion	1 739 556	1 177 913	5 776 954	563 138	7 518 004
Charges financières	47 000		2 000	45 000	47 000
Epargne Brute (ou CAF)	1 692 556	1 177 913	5 774 954	518 138	7 471 004
Remboursement en capital	277 500		7 500	270 000	277 500
Epargne Nette	1 415 056	1 177 913	5 767 454	248 138	7 193 504

La répartition entre territoires est la suivante :

- Pour la Métropole, aucun emprunt n'a été mobilisé ainsi l'épargne nette est égale à l'épargne brute soit 1,2 M€.
- Pour le Grésivaudan, l'épargne brute s'élève à 5,8 M€ ;
- Pour le Pays Voironnais, le remboursement du capital de l'emprunt mobilise plus de la moitié de l'épargne brute (0,5 M€) ainsi l'épargne nette dégagée est estimée à 0,2 M€.

L'investissement

Les dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre et reprise du résultat anticipé) sont prévues à hauteur de 11,8 M€ contre 7,3 M€ au BP 2021 dont :

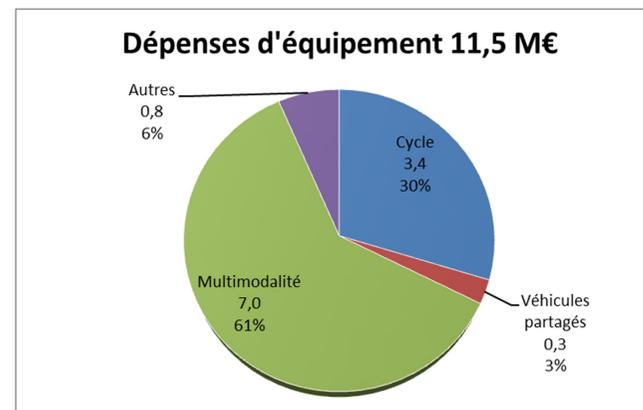
- 11,5 M€ de dépenses d'équipement,
- 0,3 M€ de remboursement de capital,
- 0,1 M€ d'opération pour compte de tiers

Ce budget intègre la reprise du solde d'investissement cumulé à fin 2021, déficitaire à 1,7 M€ dont 1,3 M€ pour la Métropole, 43 k€ pour le Grésivaudan et 0,4 M€ pour le Pays Voironnais. Il n'est couvert qu'à hauteur de 1,5 M€ par le résultat de fonctionnement de 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	277 500		7 500	270 000	277 500
20	Immobilisations incorporelles	869 263	1 495 000	667 000	455 000	2 617 000
21	Immobilisations corporelles	2 007 050	506 300	207 000	477 000	1 190 300
	Répartition charges transversales		1 207 828	110 172	10 000	1 328 000
23	Immobilisations en cours	4 128 542	650 000	5 635 083	50 000	6 335 083
	Total dépenses réelles d'équipement hors dette	7 004 855	3 859 128	6 619 255	992 000	11 470 383
4581	Opération pour compte de tiers			60 589		60 589
	Total dépenses réelles d'investissement	7 282 355	3 859 128	6 687 344	1 262 000	11 808 472
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		1 300 024	43 193	368 552	1 711 768
	Total dépenses mixtes d'investissement		1 300 024	43 193	368 552	1 711 768
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	170 000	8 000		82 000	90 000
041	Opérations patrimoniales	7 000 000	2 000 000	4 000 000	1 000 000	7 000 000
	Total dépenses d'ordre d'investissement	7 170 000	2 008 000	4 000 000	1 082 000	7 090 000
	Total dépenses d'investissement	14 452 355	7 167 152	10 730 537	2 712 552	20 610 240

Les dépenses d'équipement (dépenses communes comprises) s'élèvent à 11,5 M€ et concernent dans une grande majorité les projets menés en faveur des multimodalités (61 %) et de la politique cyclable (30 %).



Les dépenses communes réparties sur les territoires sont de 1,3 M€ et concernent principalement l'activité MVélo+ dont 50 k€ d'aménagement des locaux, 0,5 M€ d'achat et d'installation de minibox et de stations chronos et enfin 0,8 M€ d'acquisition de différents types de vélos (Classiques et VAE) comprenant également les autres équipements nécessaires à ce service (achats de 2 camions et 5 remorques). Elles sont complétées de 40 k€ pour les totems relatifs au covoiturage.

DEPENSES COMMUNES (EN €)

	BP 2022			Clés de répartition			
	TOTAL	GAM	CCLG	critères	GAM	CCLG	CAPV
Dépenses d'investissement							
MVélo+ : consignes, vélos, aménagement vélos, logiciels	1 288 000	1 187 828	100 172	Pop Métrovélo	92%	8%	
VP TOTEM Covoiturage	40 000	20 000	10 000	covoit 50/25/25	50%	25%	25%
Total budget 02	1 328 000	1 207 828	110 172				

Les dépenses d'équipement, hors dépenses communes, s'élèvent à 10,2 M€ et se répartissent :

Pour 2,7 M€ sur le territoire de la Métropole, avec :

- L'amélioration des P+R existants pour 516 k€ dont 358 k€ pour le déploiement de bornes de recharge électriques dans les parkings et 158 k€ pour ceux confiés à la SPL.
- Pour 2 085 k€ des travaux sur les PEM de Grand Place à

Grenoble, de Domène, de la Poya à Fontaine et sur la Gare multimodale de Pont de Claix (déplacement de la halte ferroviaire).

- L'installation « d'arrêts de ligne » de co-voiturage (50 k€).

Pour 6,5 M€ sur le territoire du Grésivaudan, concernent :

- La réalisation de la passerelle cycle Crolles-Brignoud, de la piste cyclable entre Goncelin et le Touvet et de la piste traversée de La Batie et le Versoud (2 190 k€).
- Des équipements de co-voiturage (« arrêt de ligne » et « Totem ») (40 k€).
- Des études préalables sur la construction de P+R (580 k€) et l'installation de bornes de recharge électriques (70 k€).
- Les travaux d'aménagement du PEM de La Batie à Saint Ismier (2 461 k€) prévoyant la réalisation de la passerelle de franchissement de l'autoroute, des cheminements modes actifs avec traversée de la route départementale, d'alvéoles de covoiturage côté RD 30 et la réalisation des arrêts TC sur la bretelle de sortie (MOA AREA).
- Des études et travaux multimodaux sur les Gares de Goncelin, de Pontcharra et de Brignoud (505 k€).

Pour 1 M€ sur le territoire du Pays Voironnais, relatifs à :

- Des dépenses sur le dépôt du permis d'aménagement et les études environnementales et la maîtrise d'œuvre des P+R de Mauvernay et Bièvres Dauphine de l'île Rose à Voreppe ainsi que la réfection de la partie centrale du parking « historique » et la fin des travaux sur l'extension du P+R de Rives (507 k€)
- Des travaux d'aménagement sur le PEM de Réaumont (373 k€).
- L'installation d'arrêts de lignes de covoiturage (102 k€).

Des subventions sont attendues à hauteur de 0,4 M€ sur les projets des PEM de la Batie et de Domène et sur les projets cyclables.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022 Voironnais	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	3 575 607	2 368 981	0	851 603	3 220 584
1068	Autres réserves		1 352 258	43 722	98 811	1 494 791
13	Subventions d'investissement	1 967 192	260 000	850 662	162 000	1 272 662
23	immobilisations en cours			32 600		32 600
4 582	Opération pour compte de tiers			28 600		28 600
	Total recettes réelles d'investissement	5 542 799	3 981 239	955 583	1 112 414	6 049 236
021	Virement de la section d'exploitation	951 556	385 913	5 764 954	10 138	6 161 004
040	Opération d'ordre de transfert entre section	958 000	800 000	10 000	590 000	1 400 000
041	Opérations patrimoniales	7 000 000	2 000 000	4 000 000	1 000 000	7 000 000
	Total recettes d'ordre d'investissement	8 909 556	3 185 913	9 774 954	1 600 138	14 561 004
	Total recettes d'investissement	14 452 355	7 167 152	10 730 537	2 712 552	20 610 240

L'équilibre est ensuite assuré par recours à l'emprunt estimé à 3,3 M€ dont 2,4 M€ pour la Métropole et 0,9 M€ pour le Pays Voironnais.

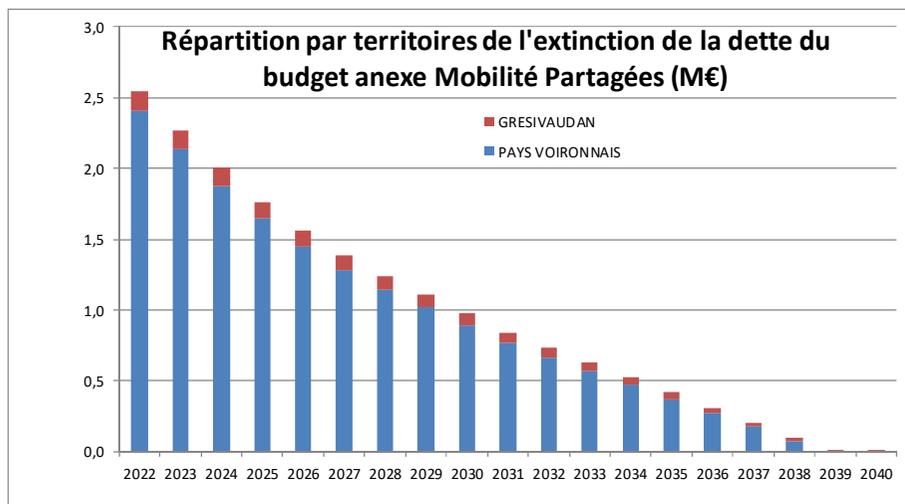
Le montant d'emprunt effectivement mobilisé est ajusté en fonction des réalisations. Ainsi, en 2021, aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget.

L'encours de dette

L'encours de dette du budget annexe Mobilités Partagées Actives et Intermodalités est de 2,54 M€ au 1^{er} janvier 2022 dont :

- 2,40 M€ de dette remboursable au Pays Voironnais au titre des compétences transférées au SMMAG (parkings, Pôles d'Echanges Multimodaux et le covoiturage).
- 0,14 M€ de dette 2020 correspondant aux dépenses d'investissement de la communauté de communes du Grésivaudan.

Toute la dette du budget annexe Mobilités Partagées est à taux fixe et sans risque. Le taux moyen de cette dette est à 1,49 % au 1^{er} janvier 2022.



PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE MOBILITES URBAINES

Le budget annexe des Mobilités Urbaines retrace l'ensemble des opérations relevant de la compétence facultative correspondant à l'organisation des mobilités urbaines.

Ce budget annexe ne concerne que les territoires de Grenoble-Alpes Métropole et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Le fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 181 M€ contre 154 M€ au BP 2021. L'augmentation s'explique par le changement de contrat sur le réseau de la Métropole. Les recettes des usagers sont désormais perçues directement par le SMMAG. Elles sont prévues à hauteur de 34,7 M€. Parallèlement, le volume global des dépenses augmente également au travers du forfait de charges.

Sans ces recettes, les recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont en baisse de 8 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022
70	Ventes de produits, services, marchandises		34 700 000		34 700 000
	DGD	688 460	688 460		688 460
74	Participation AURA	9 084 406	4 349 382	4 735 024	9 084 406
	Participation Métropole	18 920 000	20 500 000		20 500 000
	Autres dotations	464 366		4 366	4 366
75	Autres produits de gestion courante	673 654	1 184 417		1 184 417
	Total recettes de fct réelles hors versement de VM	29 830 886	61 422 259	4 739 390	66 161 649
75	Reversement VM	123 171 259	106 362 996	5 801 799	112 164 795
	Produits de gestion courante	153 002 145	167 785 255	10 541 189	178 326 444
76	Produits financiers	260 000	250 000		250 000
77	Produits exceptionnels	673 908	887 373		887 373
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		1 429 000		1 429 000
	Total recettes réelles de fonctionnement	153 936 053	170 351 628	10 541 189	180 892 817
002	Résultat de fonctionnement reporté		15 736 791	4 446 340	20 183 131
	Total recettes mixtes de fonctionnement		15 736 791	4 446 340	20 183 131
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 150 000	4 500 000	150 000	4 650 000
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 150 000	4 500 000	150 000	4 650 000
	Total recettes de fonctionnement	160 086 053	190 588 420	15 137 529	205 725 949

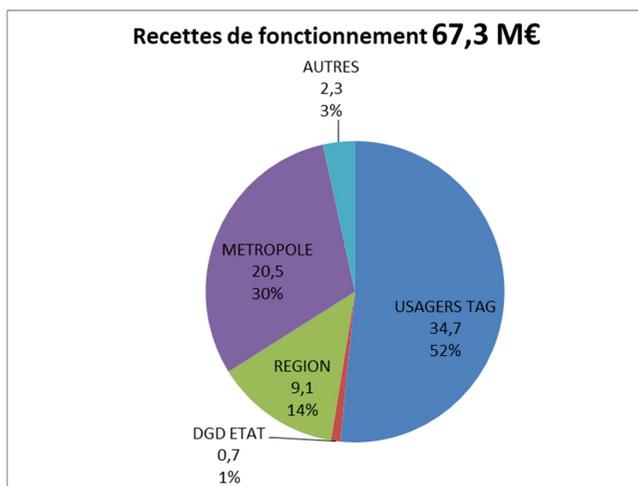
L'équilibre de la section de fonctionnement ne peut être assuré sans la reprise par anticipation des résultats de 2021 de 20,2 M€ après couverture du déficit d'investissement.

En effet, bien que l'anticipation de la fréquentation des transports en commun soit en augmentation en 2022 par rapport à ce qui a été réalisé en 2021 (avec 27,5 M€ estimés), elle reste en deçà de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Le contrat d'obligation de service public a pour objectif de rétablir ce niveau de fréquentation à hauteur de 95 % de son niveau 2019 d'ici décembre 2022. Un objectif de recettes des usagers a donc été fixé à 34,7 M€ pour 2022. Cet objectif demeure en deçà de 3,5 M€ des recettes réalisées avant la crise sanitaire, de 38,2 M€ en 2019.

Les participations des usagers de transport en commun du réseau TOUGO du Grésivaudan sont perçues par le délégataire.

Les recettes réelles de fonctionnement hors reversement du Budget Principal et hors cessions s'élèvent à 67,3 M€ dont 52 % issues des usagers du réseau TAG.



La Région participe au financement du fonctionnement à hauteur de 4,3 M€ pour la Métropole et 4,7 M€ pour le Grésivaudan, montants figés suite au transfert de compétence du Département (loi NOTRe).

La DGD versée par l'Etat est reconduite à l'identique pour 688 k€.

La participation de la Métropole, après avoir augmenté de 4 M€ en 2021 est encore prévue en augmentation pour atteindre 20,5 M€ contre 18,92 M€ au BP 2021. La Métropole réaffirme ainsi, dans un contexte économique incertain, son soutien au syndicat avec cette augmentation de 1,6 M€.

Les recettes exceptionnelles de 2,2 M€ concernent des cessions immobilières (1,4 M€) et des remboursements de taxes foncières suite à des réclamations faites auprès des services fiscaux (0,8 M€).

Les autres produits estimés à 1,4 M€ concernent le contrat sur les abris voyageurs (925 k€), la refacturation de la location à la SPL M Tag de l'immeuble du Stratège (260 k€) et les produits financiers générés par les swaps (250 k€).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à 168,6 M€ contre 130,7 M€ au BP 2021. Elles prennent en compte la répartition des charges communes entre territoire et pour le territoire de la Métropole le forfait de charge du nouveau contrat d'OSP avec M'TAG en lieu et place du contrat de DSP. De 130,5 M€, ce forfait représente 80 % des dépenses de fonctionnement hors dette du SMMAG, de 163 M€, sur l'ensemble des budgets et des territoires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022
011	Charges à caractère général	20 955 005	4 279 034	12 659 700	16 938 734
	Forfait de charges		130 497 000		130 497 000
	Charges de structure	490 892	650 237	6 542	656 779
012	Charges de personnel	4 665 945	4 049 245	65 423	4 114 668
	Répartition charges transversales		1 222 879	255 206	1 478 085
65	Autres charges de gestion courante	89 293 520	210 400	1 252 642	1 463 042
	Surcoût exploitation C1		-396 016	396 016	
	Charges de gestion courante	115 405 362	140 512 779	14 635 529	155 148 308
66	Charges financières	13 657 000	13 352 000		13 352 000
67	Charges exceptionnelles	1 000 000	113 000	2 000	115 000
68	Provisions	673 908			
	Total dépenses réelles de fonctionnement	130 736 270	153 977 779	14 637 529	168 615 308
023	Virement à la section d'investissement	3 969 783	14 181 640,71		14 181 641
042	Opération d'ordre de transfert sections	25 380 000	22 429 000	500 000	22 929 000
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	29 349 783	36 610 641	500 000	37 110 641
	Total dépenses de fonctionnement	160 086 053	190 588 420	15 137 529	205 725 949

Les charges communes s'élèvent à 1,5 M€ et comprennent l'accompagnement au changement (555 k€), les études AURG (233 k€), la communication (138 k€), les études PDU (80 k€) et les actions en faveur de plans de mobilité entreprise (471 k€).

Comme pour le budget principal, la répartition de ses dépenses communes entre les territoires a été définie par des délibérations fin 2021. Par ailleurs, le surcoût d'exploitation de la ligne Chronobus C1 supporté par la Métropole est réaffecté, conformément à la convention, à 75 % au territoire du Grésivaudan.

CHARGES COMMUNES (EN €)

	BP 2022			Clés de répartition		
	TOTAL	GAM	CCLG	critères	GAM	CCLG
Dépenses de fonctionnement						
Communication institutionnelle	137 750	111 578	26 173	population	81%	19%
Frais généraux	1 000	810	190	population	81%	19%
Etudes AURG ...	233 001	214 361	18 640	expert	92%	8%
PDU	80 000	64 800	15 200	population	81%	19%
Actions entreprises & PDME - fct	471 000	381 510	89 490	population	81%	19%
Accompagnement chgmt	555 334	449 821	105 513	population	81%	19%
Surcoût exploitation C1	528 021	132 005	396 016	convention	25%	75%
Total Budget 01	1 478 085	1 222 879	255 206		83%	17%

Les charges de gestion courantes (hors charges communes) s'élèvent à 153,7 M€ dont 148,4 M€ pour les transports en commun, 5 M€ pour les frais généraux et 0,3 M€ pour les multimodalités.

CHARGES DE GESTION TRANSPORT EN COMMUN

Programme montant en €	BP 2021	BP 2022	Métropole	Grésivaudan
TC CONTRAT EXPLOITATION DSP	88 128 358			
TC CONTRAT EXPLOITATION DSP GRESIVAUDAN	12 917 642	12 917 642		12 917 642
TC CONTRATS EXPLOITATION MARCHES	1 273 852	360 000	360 000	
TC CONTRAT EXPLOITATION AOT 2 GRESIVAUDAN	200 000	200 000		200 000
TC FORFAIT DE CHARGE SPL		130 497 000	130 497 000	
TC ASSISTANCE TECHNIQUE SPL		250 000	250 000	
TC ABRIS VOYAGEURS	1 224 164	1 537 000	1 537 000	
TC ABRIS VOYAGEURS GRESIVAUDAN	60 000	60 000		60 000
TC DEPOT EYBENS	770 407	399 498	399 498	
TC DEPOT GIERES	1 426 641	713 567	713 567	
TC DEPOT SASSENAGE	566 520	230 000	230 000	
TC STRATEGIE	34 435	41 941	41 941	
TC AUTRES BATIMENTS	358 593	367 808	367 808	
TC TARIFICATION	20 000			
TC TARIFICATION GRESIVAUDAN	540 000	540 000		540 000
TC ENQUETES	163 000	163 000	163 000	
TC TRANSPORT SCOLAIRE	120 000	120 000	120 000	
Total Transport en commun	107 803 612	148 397 456	134 679 814	13 717 642

Pour le territoire de la Métropole, les dépenses de fonctionnement du territoire sont constituées à 95 % de charges de gestion de transport en commun dont 87 % correspondent au forfait de charges versé à la SPL M TAG.

L'actualisation du forfait de charge, de 125,5 M€₂₀₂₁ repose sur une hypothèse de 2 %, soit une augmentation de 2,5 M€. La poursuite des tendances actuelles avec la reprise de l'inflation donnait plutôt une actualisation à plus de 5 %. Toutefois, le contrat inclut une clause de revoyure en cas d'indexation supérieure à 2,5 %.

Les dépenses de fonctionnement des transports en commun comprennent également 1,7 M€ pour les charges inhérentes aux différents dépôts, dont la taxe foncière pour 1,6 M€, et des frais relatifs à l'entretien des abris voyageurs selon les conventions conclues avec les communes du territoire de la Métropole pour 1,5 M€. Il est également prévu 96 k€ pour la maintenance courante, la gestion et la maintenance du PEM de Pont de Claix notamment celle des ascenseurs suite à l'extension de la ligne de Tram A.

Pour le territoire du Grésivaudan, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées du coût d'exploitation du réseau de transport net des contributions des usagers (13,1 M€). La Contribution Forfaitaire Financière versée au délégataire de la DSP s'élève à 12,9 M€ et est complétée par le financement des communes en AOT2 (Plateau des Petites Roches, Champ Prés Froges, Saint Martin d'Uriage) reconduit à 0,2 M€. Des dépenses pour les abris voyageurs sont prévues à hauteur de 60 k€ et 540 k€ au titre de la tarification.

Au titre des multimodalités, sont prévues pour le territoire de la Métropole 69 k€ (comme en 2021) concernant la billettique d'exploitation pour la poursuite de la convention cadre Oura. Pour le Grésivaudan l'enveloppe de 197 k€ se répartit entre des frais de fonctionnement de l'agence de mobilité de Crolles et la tarification.

Les frais généraux s'élèvent à 5 M€ contre 8,1 M€ au BP 2021. La baisse de 3,1 M€ est liée au passage en charges à répartir de certains poste de dépenses. Les frais généraux sont composés principalement de 4 M€ de remboursement de charges de personnel et 0,7 M€ pour lesquelles une répartition entre territoire doit encore être travaillée.

FRAIS GENERAUX

Programme montant en €	BP 2021	BP 2022	Métropole	Grésivaudan
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	275 500			
GESTION COURANTE GRESIVAUDAN	26 086	6 542		6 542
REMBOURSEMENT CHARGES STRUCTURE	464 806	650 237	650 237	
REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNELS	4 428 680	4 049 245	4 049 245	
RESSOURCES HUMAINES GRESIVAUDAN	237 265	65 423		65 423
FINANCES	40 000			
PDU	135 000			
AURG ALEC AIR RHONE ALPES (GRESIVAUDAN COMPRIS)	745 693			
OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS (GRESIVAUDAN COMPRIS)	157 000			
PLANIFICATION DEPLACEMENTS DAVISUM (GRESIVAUDAN COMPRIS)	50 000			
TARIFICATION SOCIALE	35 000	27 400	27 400	
ACCOMPAGNEMENT CHANGEMENT DE COMPORTEMENT	1 306 000			
LOGISTIQUE URBAINE	50 000	80 000	80 000	
SOUTIEN A LA PROMOTION DEPLACEMENT	103 220	103 220	103 220	
PLAN DE MOBILITE ENTREPRISE GRESIVAUDAN	33 000			
FRAIS FINANCIERS DIVERS	43 000	44 000	44 000	
Total Frais généraux	8 130 250	5 026 067	4 954 102	71 965

Il est prévu des opérations d'enquêtes et de comptages, des prestations de modélisation de projets de transports, l'adhésion à des organismes dans le cadre du soutien à la promotion des déplacements et les frais de l'instruction de la tarification sociale.

L'annuité de la dette de ce budget annexe ne concerne que le territoire de la Métropole.

ANNUITE DE LA DETTE

Mobilités Urbaines	BP 2021			BP 2022			
	en M€	Dépenses	Recettes	Annuité nette	Dépenses	Recettes	Annuité nette
Intérêts de la dette		13,7	0,3	13,4	13,4	0,3	13,1
Capital de la dette		41,9	31,5	10,4	42,1	31,5	10,6
Annuité de la dette		55,6	31,8	23,8	55,4	31,8	23,7

L'annuité brute 2022 est estimée à 55,4 M€ contre 55,6 M€ au BP 2021. Elle doit être minorée :

- des produits des couvertures mises en place, soit 250 k€,
- de la part de dette récupérable de la Métropole et du Département de l'Isère, soit 31,5 M€ en remboursement en capital.

L'annuité nette s'élève à 23,7 M€ contre 23,8 M€ au BP 2021.

Pour le Grésivaudan, l'affectation de 5,8 M€ du produit de VM ne permet pas de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement nettes des éventuelles recettes. Il est constaté un besoin de financement 4,4 M€ couvert par la reprise du résultat excédentaire de 2021. Cela résulte d'un choix d'affectation du résultat 2021 du Grésivaudan sur ce budget annexe pour permettre ainsi d'autofinancer l'intégralité des investissements.

Pour la Métropole, le solde du produit de VM après couverture du besoin de financement des deux autres budgets, de 106,4 M€ est affecté à ce budget. Ce financement est complété par une

participation de la Métropole en augmentation de 1,6 M€ pour atteindre 20,5 M€. Toutefois, cela ne suffit pas à équilibrer la section de fonctionnement qui demeure en déficit de 1,5 M€ avant reprise du résultat 2021.

C'est pourquoi, il est proposé de reprendre par anticipation le résultat 2021, excédentaire de 15,7 M€ suite au versement de l'avance remboursable de 13,4 M€ correspondant à la perte de recettes tarifaires.

EPARGNE NETTE (EN €)

	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022
Recettes de fonctionnement	153 936 053	170 351 628	10 541 189	180 892 817
Dépenses de fonctionnemt hors dette	117 079 270	140 625 779	14 637 529	155 263 308
Epargne de gestion	36 856 783	29 725 849	-4 096 340	25 629 509
Charges financières	13 657 000	13 352 000		13 352 000
Epargne Brute (ou CAF)	23 199 783	16 373 849	-4 096 340	12 277 509
Remboursement en capital	41 922 000	42 091 000		42 091 000
Protocole 2015	31 500 000	31 500 000		31 500 000
Epargne Nette	12 777 783	5 782 849	-4 096 340	1 686 509

L'épargne nette calculée, en toute rigueur, sans la reprise des résultats, est de 1,7 M€ au BP 2022 contre 12,8 M€ au BP 2021. La répartition entre territoire est la suivante :

- Pour la Métropole, l'épargne brute s'élève à 16,4 M€. Après déduction du remboursement de capital net des prises en charge de la Métropole et du Département au titre du protocole de 2015, l'épargne nette s'établit à 5,8 M€.
- Pour le Grésivaudan, sans aucune dette sur ce territoire, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute négative de 4,1 M€, résultat des choix d'affectation du produit de VM et de résultat 2021 entre budgets.

Il est rappelé que le Grésivaudan autofinance l'intégralité des dépenses affectées à son territoire sans recourir à l'emprunt sur l'ensemble des budgets du SMMAG.

L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement hors dette sont estimées à 58,3 M€ contre 49,4 M€ au BP 2021 dont :

- 52,9 M€ de dépenses d'équipement³
- 5,4 M€ prévus pour la recapitalisation de la SPL M TAG conformément aux délibérations prises fin 2021.

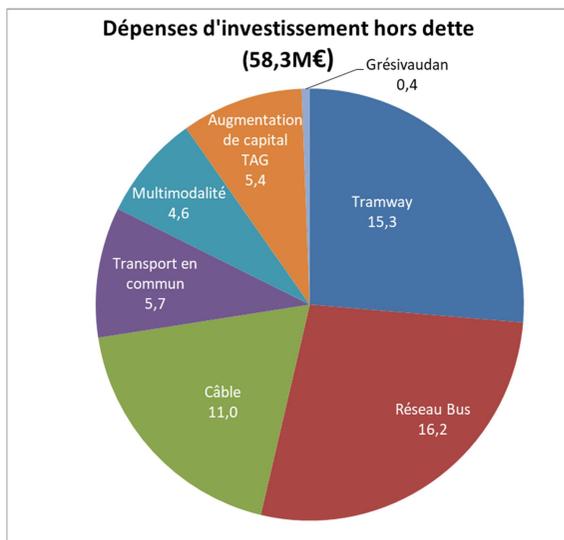
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	DEPENSES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	41 922 000	42 091 000		42 091 000
20	Immobilisations incorporelles	4 374 000	3 854 000	15 000	3 869 000
21	Immobilisations corporelles	23 416 000	24 393 400	145 000	24 538 400
23	Immobilisations en cours	18 587 000	24 330 000	190 000	24 520 000
	Total dépenses réelles d'équipement hors dette	46 377 000	52 577 400	350 000	52 927 400
26	Participations et créances rattachées	3 000 000	5 360 000		5 360 000
4581	Opération pour compte de tiers	143 923			
	Total dépenses réelles d'investissement	91 442 923	100 028 400	350 000	100 378 400
	Lignes de trésorerie (16449 - 166 - 165 - 1645x)	90 000 000	90 000 000		90 000 000
001	Solde d'exécution de la section d'investissem		5 526 883	353 253	5 880 136
	Total dépenses mixtes d'investissement	90 000 000	95 526 883	353 253	95 880 136
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 150 000	4 500 000	150 000	4 650 000
041	Opérations patrimoniales	3 000 000	2 000 000	1 000 000	3 000 000
	Total dépenses d'ordre d'investissement	9 150 000	6 500 000	1 150 000	7 650 000
	Total dépenses d'investissement	190 592 923	202 055 283	1 853 253	203 908 536

Ce budget intègre la reprise du résultat d'investissement de l'exercice précédent, déficitaire à 5,9 M€ dont 5,5 M€ pour la Métropole et 0,4 M€ pour le Grésivaudan couverte par l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 inscrite pour le même montant en recette d'investissement.

Les dépenses d'équipement de 52,9 M€ sont en augmentation de 6,5 M€ par rapport au BP 2021. Cette hausse est principalement liée au projet du câble. Elles concernent majoritairement le territoire de la Métropole et pour 350 k€ celui du Grésivaudan.

³ Chapitres 20, 21 et 23



En 2022, 15,3 M€ sont affectés au réseau de tramway stable par rapport au BP 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – TRAM

Programme montant en €	BP 2021	Métropole	BP 2022
TRAM AMENAGEMENT PONCTUEL ET DE SECURITE	600 000	800 000	800 000
TRAM GROS ENTRETIEN DES VOIES	6 589 000	7 215 020	7 215 020
TRAM OUVRAGES D ART	965 000	1 650 000	1 650 000
TRAM TPS PARCOURS PRIORITE	130 000	285 000	285 000
TRAM ENTRETIEN LIGNES AERIENNES	262 700	1 288 100	1 288 100
TRAM GROSSES REPARATIONS ET RENOVATIONS	5 643 000	3 453 900	3 453 900
TRAM A EXTENSION PONT DE CLAIX	374 462	100 000	100 000
TRAM C AREA CATANE	150 000		
TRAM REAMENAGEMENT QUAIS TRAMWAY CHAVANT	350 000	450 000	450 000
TRAM RENOVATION TFS	10 000		
TRAM ACQUISITION MATERIEL ROULANT	100 000	100 000	100 000
TRAM AUTRES ETUDES	65 000		
Total Tramway	15 239 162	15 342 020	15 342 020

Près de 7,2 M€ sont inscrits en gros entretien des voies (+ 0,7 M€ par rapport au BP 2021) notamment pour l'entretien courant des voies. Il est également prévu 3,4 M€ au titre des grosses réparations et rénovations des infrastructures de niveau 4, des câblages et des valideurs.

Par ailleurs, 1,3 M€ d'entretien de lignes aériennes comprenant les frais de courants faibles et le réseau d'énergie.

Enfin, 1,7M€ sont prévus pour des travaux sur les ouvrages d'art du pont du Prisme.

Concernant le réseau bus, il est prévu 16,2 M€ d'investissements soit 2,1 M€ de moins qu'au BP 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUS

Programme montant en €	BP 2021	Métropole	Grésivaudan	BP 2022
BUS TRAVAUX AMENAGEMENTS PONCTUELS	1 814 461	1 808 600		1 808 600
BUS TRAVAUX GROS ENTRETIEN DES VOIES	435 000	500 000		500 000
BUS POINTS ARRETS GRESIVAUDAN	200 000		100 000	100 000
BUS MISE EN ACCESSIBILITE PMR	700 000	500 000		500 000
BUS MISE EN ACCESSIBILITE PMR GRESIVAUDAN	260 000		183 390	183 390
BUS TEMPS DE PARCOURS PRIORITE	770 000	585 000		585 000
BUS TEMPS DE PARCOURS PRIORITE GRESIVAUDAN	70 000			
BUS CHRONO EXTENSION LIGNE C1	100 000	136 000		136 000
BUS RESTRUCTURATION LIGNE C5	800 000	80 000		80 000
BUS ARTICULES GNV	11 500 000	8 650 000		8 650 000
BUS ELECTRIQUES	500 000	590 000		590 000
BUS MATERIEL EMBARQUE	739 200	1 095 000		1 095 000
BUS TCSP	250 000	2 000 000		2 000 000
Total Bus	18 138 661	15 944 600	283 390	16 227 990

Les crédits relevant du territoire de la Métropole s'élèvent à 15,9 M€ et comprennent une part de travaux pour 2,3 M€ dont des aménagements ponctuels des voies (1,8 M€), de la mise en accessibilité PMR (0,5 M€) et les dépenses liées aux études d'optimisation des temps de parcours par l'intermédiaire de la priorité aux feux (0,6 M€). A ces dépenses, s'ajoutent 8,7 M€ pour l'acquisition de 25 bus articules GNV et 2 M€ de travaux d'aménagement des voies BHNS Cours de l'Europe.

Sur le territoire du Grésivaudan, il est prévu la réalisation de travaux de mise en accessibilité, d'aménagements des points d'arrêts et d'agencements visant à améliorer les temps de parcours pour une enveloppe globale de 0,28 M€.

11 M€ sont consacrés pour le projet de câble de plaine entre Saint Martin le Vinoux et Fontaine, en passant par la Presqu'île de Grenoble.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – CABLE

Programme montant en €	BP 2021	Métropole	Grésivaudan	BP 2022
CABLE	2 907 000	11 000 000		11 000 000
Total Cable	2 907 000	11 000 000	-	11 000 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – TRANSPORT EN COMMUN

Programme montant en €	BP 2021	Métropole	Grésivaudan	BP 2022
TC CONTRATS EXPLOITATION MARCHES	3 000 000			
TC INSTALLATION BIV DAT	250 000			
TC DSP ACQUISITION DELEGUEE	982 100	846 990		846 990
TC MATERIEL ROULANT	50 000			
TC VRD		949 000		949 000
TC ABRIS VOYAGEURS GRESIVAUDAN	50 000		50 000	50 000
TC DEPOT EYBENS	800 000	2 000 000		2 000 000
TC DEPOTS GER	150 000	6 080		6 080
TC AUTRES BATIMENTS	275 000	1 888 710		1 888 710
TC TRANSPORT SCOLAIRE SECURISATION	414 000			
Total Transport en commun	5 971 100	5 690 780	50 000	5 740 780

Concernant les dépôts du réseau de la Métropole, il est prévu 2 M€ pour l'extension du dépôt d'Eybens ; 1,9 M€ pour l'amélioration des autres bâtiments. 949 k€ concernent des travaux de VRD.

847 k€ sont prévus pour des investissements divers réalisés par le délégataire dans le cadre de la DSP (logiciels et matériel de bureau, travaux sur bâtiments, création d'installations complexes spécialisées, petits matériels et outillage...).

50 k€ sont inscrits sur le territoire du Grésivaudan pour la mise en place d'abribus.

Concernant la multimodalité, il est prévu 4,6 M€ en 2022 pour la poursuite du déploiement de l'infrastructure du système de billettique sur le territoire de la Métropole en diminution de 2 M€ par rapport au BP 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - MULTIMODALITE

Programme montant en €	BP 2021	Métropole	Grésivaudan	BP 2022
MULTIMODALITE AGENCE DE MOBILITE CROLLES	420 000		16 610	16 610
MULTIMODALITE BILLETIQUE INSTALLATION	6 695 000	4 600 000		4 600 000
Total Transport en commun	7 115 000	4 600 000	16 610	4 616 610

Le financement de l'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €)

CHAP.	RECETTES	BP 2021	BP 2022 Métropole	BP 2022 Grésivaudan	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	20 635 820	27 583 375		27 583 375
1068	Autres réserves		5 526 883	353 253	5 880 136
13	Subventions d'investissement	12 924 359	8 834 384		8 834 384
21	immobilisations corporelles		180 000		
23	immobilisations en cours	1 554 000			
27	Autres immobilisations financières	31 500 000	31 500 000		31 500 000
4582	Opération pour compte de tiers	1 448 961			
	Total recettes réelles d'investissement	68 243 140	73 444 642	353 253	73 797 896
	Lignes de trésorerie (16449 - 166 - 165 - 1645x)	90 000 000	90 000 000		90 000 000
	Total dépenses mixtes d'investissement	90 000 000	90 000 000		90 000 000
021	Virement de la section d'exploitation	3 969 783	14 181 641		14 181 641
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 380 000	22 429 000	500 000	22 929 000
041	Opérations patrimoniales	3 000 000	2 000 000	1 000 000	3 000 000
	Total recettes d'ordre d'investissement	32 349 783	38 610 641	1 500 000	40 110 641
	Total recettes d'investissement	190 592 923	202 055 283	1 853 253	203 908 536

La Métropole participe en 2022 à hauteur de 3,7 M€ aux financements des investissements dont 3 M€ pour le câble et 660,5 k€ de participation pérenne au titre des investissements récurrents.

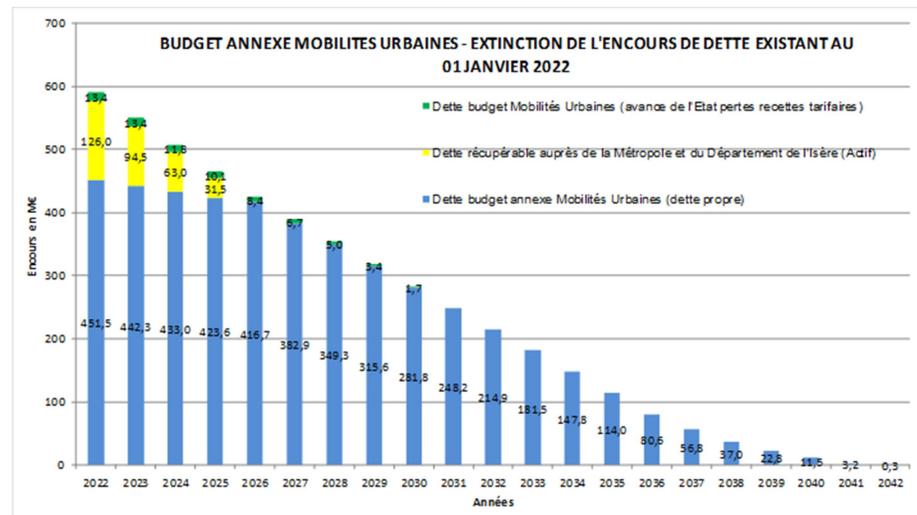
L'Etat devrait par ailleurs apporter une contribution globale de 4,9 M€ aux projets de la Métropole dont 300 k€ pour le câble, 1,3 M€ dans le cadre du programme bus chrono 2014-2020, 1 M€ pour les bus articulés GNV et un solde au titre de la réalisation de la ligne E du tram.

L'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe est assuré par un emprunt prévisionnel pour la seule Métropole estimé à 27,6 M€.

Pour le Grésivaudan, la reprise du résultat reporté et le reversement d'une part de VM couvrent les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'encours de dette

L'encours de dette est de 590,9 M€ au 1^{er} janvier 2022 (contre 618 M€ au 1^{er} janvier 2021), soit un désendettement de 27,1 M€. Ce montant, bien que conséquent, reste inférieur au désendettement prévu dans le protocole de 2015 de 31,5 M€.



L'encours comprend :

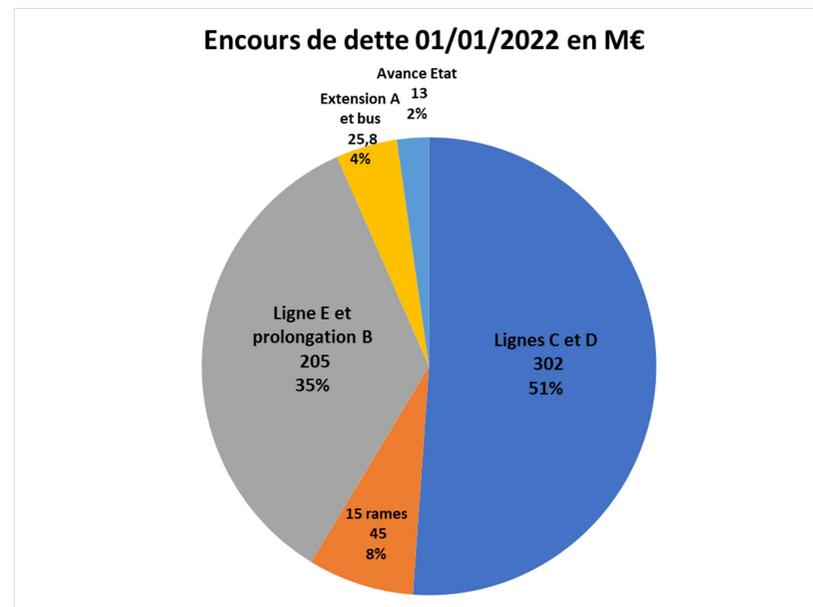
- 451,5 M€ de dette classique au 1^{er} janvier 2022,
- 126 M€ d'encours au titre de la dette historique remboursée par la Métropole et le Département de l'Isère conformément au protocole de 2015,
- 13,4 M€ d'encours au titre de la dette remboursable à l'Etat correspondant aux pertes de recettes tarifaires.

Le taux moyen global de la dette est en légère progression à la suite de la mise en place le 29 mars 2017 d'un swap de taux fixe en départ décalé au 20 décembre 2021, le taux moyen est de **2,06 %** au 1^{er} janvier 2022 contre 2,01% au 1^{er} janvier 2021.

L'encours global, couvertures comprises, se décompose en

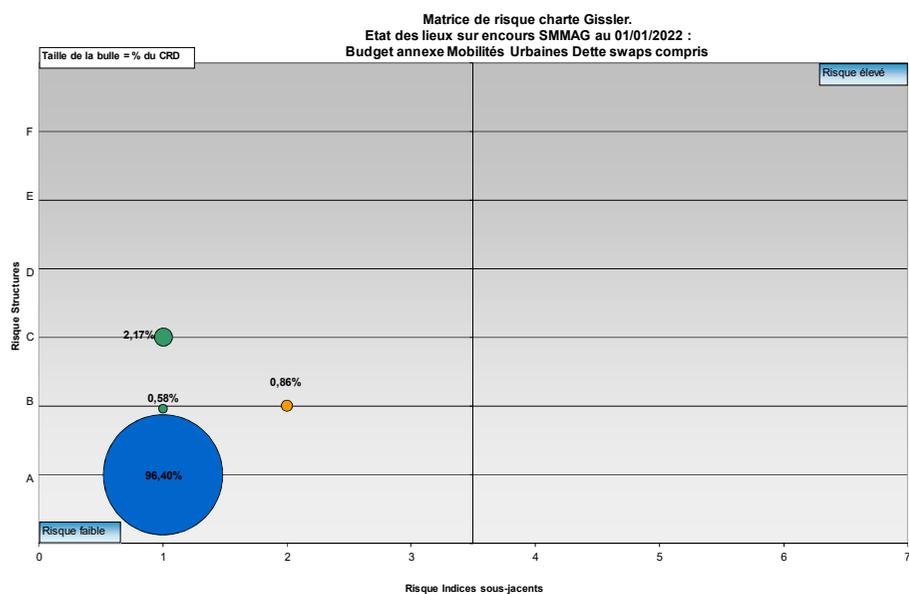
- 64,23 % à taux fixes (ou fixés par swap),
- 19,19 % à taux variables et
- 0,58 % d'encours à taux variable plafonné.

La moitié de la dette du budget annexe Mobilités Urbaines est encore issue des investissements réalisés pour les lignes C et D de tramway dans les années 2005 à 2008.



La dette du budget annexe Mobilités Urbaines ne comporte pas de risques élevés conformément à la classification de la charte Gissler (de 1A à 5E) :

- 96,4 % des prêts en 1A, catégorie la moins risquée ;
- 2,75 % au titre de prêts classés dans la catégorie 1 (1B, catégorie des taux à barrière simple et 1C catégorie comportant une option sur le taux) ;
- 0,85 % en 2B, catégorie comportant une indexation inflation avec barrière simple sans effet de levier.



ANNEXES

Détail de la dette

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 01/01/2022

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ 31/12/20	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION RÉSIDUELLE	DURÉE RÉSIDUELLE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)		
24,55%	<u>Taux fixes sur la durée Encours :</u>	1A	-	21004	CACIB TIRAGE PRODUIT STRUCTURE CAPE	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	5 435 294	31	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,50	7,24	07 ans 09 mois	16 ans 04 mois
			-	22002	TIRAGE 1 CONTRAT SG DU 28 06 05 BEI	0011 - SG	10 000 000	4 666 667	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,96	3,14	05 ans 10 mois	13 ans 11 mois
			-	22003	TIRAGE 2 CONTRAT SG DU 28 06 05 BEI	0011 - SG	20 000 000	10 370 370	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	0,00	1,91	07 ans 03 mois	13 ans 11 mois
			-	22005	TIRAGE 4 CONTRAT SG DU 28 06 05 BEI	0011 - SG	20 000 000	9 333 333	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	4,41000	4,41	2,96	06 ans 00 mois	13 ans 11 mois
			-	26002	CONTRAT SG 2006	0011 - SG	20 000 000	7 686 364	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	3,21	2,53	03 ans 04 mois	14 ans 03 mois
			-	26003	SG 2006 54ME	0011 - SG	10 000 000	3 489 091	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,41	3,17	02 ans 04 mois	14 ans 05 mois
			-	26005	CONSOLIDATION 5	0011 - SG	10 000 000	3 588 182	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,26	3,09	02 ans 05 mois	14 ans 03 mois
			-	29002	CALYON 2006 TIRAGE 1 TFB 10 ANS 30ANS	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 357 143	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	3,02	3,43	07 ans 08 mois	14 ans 00 mois
			-	29005	CONSOLIDATION 4 DU 03 09 2007	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 955 752	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,58	4,67	05 ans 10 mois	13 ans 11 mois
			-	62006	FINANCEMENTS 2017	0028 - BEI	27 500 000	22 275 000	25	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,47	1,48	09 ans 04 mois	20 ans 02 mois
			-	90154	FINANCEMENT 3EME LIGNE TW CDC TCSP	0003 - CDC	50 000 000	26 666 667	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,22	4,22	07 ans 00 mois	15 ans 03 mois
			-	90157	FINANCEMENT 2019 10M€	0026 - La Banque Postale	10 000 000	8 250 000	20	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,69	0,70	06 ans 05 mois	18 ans 00 mois
			-	90159	FINANCEMENT 2020 12M€	0011 - SG	12 000 000	10 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,20	0,29	06 ans 01 mois	19 ans 00 mois
			-	90160	COMPENSATION RECETTES TARIFAIRES	0030 - ETAT	13 432 449	13 432 449	8	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 06 mois	08 ans 11 mois
			1	AVANCE REMBOURSABLE AOM 2020 METRO	0030 - ETAT	1 330 437	1 330 437	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 06 mois	08 ans 11 mois	
			2	AVANCE REMBOURSABLE AOM 2021	0030 - ETAT	7 976 873	7 976 873	8	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 06 mois	08 ans 11 mois	
			4	AVANCE REMBOURSABLE AOM 2020 GRESIVAUDAN	0030 - ETAT	146 186	146 186	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 06 mois	08 ans 11 mois	
1B02	DETTE RECUP PAYS VOIRONNAIS	0030 - CA du PAYS VOIRONNAIS	2 939 557	2 402 136	19	#N/A	TAUX FIXE	0,00000	1,41	0,00	06 ans 09 mois	17 ans 00 mois				
2B02	FINANCEMENT 2020 GRESIVAUDAN	0011 - SG	150 000	142 500	20	#N/A	EURIBOR03M	0,39000	0,20	0,31	09 ans 06 mois	19 ans 00 mois				
2,41%	<u>€STR en attente de consolidation ou relais trésorerie</u>	-	28001	ECHANCIER EONIA DEXIA CONTRAT 2006	0005 - DEXIA	75 000 000	1 774 000	29	Trimestrielle	EONIA	0,00000	0,00	2,02	01 ans 00 mois	14 ans 00 mois	
		-	36001	ECHANCIER EONIA MIR253507EUR DEXIA	0005 - DEXIA	40 000 000	12 779 347	29	Trimestrielle	EONIA	0,01250	0,00	999,99	01 ans 00 mois	16 ans 00 mois	
33,57%	<u>Taux monétaires non swapés Encours :</u>	1A	-	18002	CALYON 10 02 2004 CREDIT SOUPLESSE	0010 - Crédit Agricole CIB	26 400 000	5 768 940	20	#N/A	EURIBOR12M	0,00000	0,00	1,85	02 ans 00 mois	02 ans 03 mois
			-	25004	CONSOLIDATION TRANCHE 3	0010 - Crédit Agricole CIB	15 000 000	7 433 628	28	Mensuelle	TAG03M	0,02500	0,00	0,57	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
			-	25005	CONSOLIDATION TRANCHE 4	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 955 752	28	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	0,00	0,57	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
			-	26006	TIRAGE 6	0011 - SG	4 000 000	2 017 391	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,29	0,64	07 ans 03 mois	14 ans 05 mois
			-	27005	CONSOLIDATION 2011	0007 - CF- Groupe CE	8 750 000	5 104 167	24	Trimestrielle	TAG03M	0,02985	0,00	0,06	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
			-	28006	CONSOLIDATION 2010	0005 - DEXIA	10 000 000	5 600 000	25	Trimestrielle	TAG03M	0,03500	0,00	0,13	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
			-	28007	FINANCEMENTS 2011 DEXIA	0005 - DEXIA	13 686 653	7 884 703	23	Trimestrielle	TAG03M	0,03500	0,00	0,06	06 ans 09 mois	13 ans 00 mois
			-	29004	CONSOLIDATION 3 DU 03 09 2007	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 955 752	28	Mensuelle	TAG03M	0,02500	0,00	0,57	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
			-	29006	CONSOLIDATION 5 DU 03 09 2007	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 955 752	28	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	0,00	0,57	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
			-	29007	CONSOLIDATION 2010	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 600 000	25	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	0,00	0,12	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
			-	36002	TIRAGE 1 FINANCEMENT 2007	0005 - DEXIA	13 000 000	7 172 414	29	Trimestrielle	TAM	0,00750	0,00	0,48	08 ans 06 mois	15 ans 00 mois
			-	36003	FINANCEMENTS ET CONSOLIDATION 2011	0005 - DEXIA	7 000 000	4 270 000	25	Trimestrielle	TAG03M	0,00750	0,00	0,05	07 ans 09 mois	15 ans 00 mois
			-	49002	EMPRUNT LT CDC FINANCEMENTS 2012	0003 - CDC	10 000 000	6 400 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	0,42	0,67	07 ans 11 mois	15 ans 11 mois
			-	49004	EMPRUNT LT CDC FINANCEMENTS 2012	0003 - CDC	10 000 000	6 400 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,15000	0,60	0,86	07 ans 10 mois	15 ans 11 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 01/01/2022

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ 31/12/20	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE		
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	RÉSIDUELLE		
					-	49005	EMPRUNT LT CDC FINANCEMENTS 2013	0003 - CDC	67 500 000	11 475 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,09000	0,54	0,74	08 ans 04 mois	16 ans 11 mois
					-	49006	FINANCEMENTS 2014 LIGNES B ET E TRAMWAY	0003 - CDC	32 500 000	23 400 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,77000	1,22	1,38	08 ans 06 mois	17 ans 11 mois
					-	62002	FINANCEMENTS LIGNE E TW BEI	0028 - BEI	37 500 000	27 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,50100	0,00	0,11	09 ans 01 mois	18 ans 00 mois
					-	62003	FINANCEMENT LIGNE E TW	0028 - BEI	20 000 000	15 200 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,34000	0,00	0,76	09 ans 07 mois	19 ans 00 mois
					-	62004	BEI TRAMWAY LIGNE E FINANCEMENTS 2015	0028 - BEI	5 000 000	3 800 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,36200	0,00	0,04	09 ans 07 mois	19 ans 00 mois
					-	62005	FINANCEMENTS TW LIGNE E 2016	0028 - BEI	45 000 000	36 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR12M	0,30800	0,00	0,06	10 ans 06 mois	20 ans 00 mois
					-	90155	FINANCEMENTS 2018 5ME SG	0011 - SG	5 000 000	3 500 000	20	Annuelle	EURIBOR03M	0,42000	0,42	0,43	06 ans 04 mois	16 ans 11 mois
					-	90156	FINANCEMENTS 5ME LBP	0027 - Caisse Française de Financemen	5 000 000	3 500 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,42000	0,42	0,44	06 ans 04 mois	16 ans 11 mois
					37	20002	CONSOLID 1 CF CE BEI SMTC EX 200504047A	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	2 386 308	20	Annuelle	TAG03M	0,08000	0,00	1,25	02 ans 04 mois	04 ans 05 mois
					71	20003	CONSOLIDATION CF CE BEI 20ME	0007 - CF- Groupe CE	20 000 000	11 163 365	30	Trimestrielle	TAG03M	0,08500	0,00	0,57	08 ans 00 mois	15 ans 08 mois
					40	21002	CONSO 1 CONTRAT CALYON BEI	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 344 827	30	Annuelle	TAG03M	0,04000	0,00	0,67	07 ans 10 mois	15 ans 04 mois
					78	21003	CONSO 2 CONTRAT CACIB BEI	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 344 827	30	Trimestrielle	TAG03M	0,04000	0,00	0,67	07 ans 10 mois	15 ans 04 mois
					34	22004	TIRAGE 3 CONTRAT SG DU 28 06 05 BEI	0011 - SG	20 000 000	10 370 370	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	0,00	1,17	07 ans 03 mois	13 ans 11 mois
					35	23002	TIRAGE 1 BFT BEI 20ME	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	10 370 360	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	0,00	1,17	07 ans 03 mois	13 ans 11 mois
					85	23003	TIRAGE 2 BFT BEI	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	93 333	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	0,00	1,17	07 ans 03 mois	13 ans 11 mois
					39	24002	DEPFA BEI CONSO 1	0021 - DEPFA BANK/FMS Wertmanagement	20 000 000	11 619 048	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	0,00	0,91	07 ans 09 mois	15 ans 00 mois
					80	24003	DEPFA BEI CONSO 2	0021 - DEPFA BANK/FMS Wertmanagement	10 000 000	5 900 000	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	0,00	0,95	07 ans 06 mois	14 ans 08 mois
					38	25002	TIRAGE 2 CONTRAT 062137 CONSO PREFI	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 229 358	29	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	0,00	0,71	07 ans 03 mois	14 ans 00 mois
					47	25003	CONSO PREFI 10ME 01 09 2006	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 357 143	28	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	0,00	0,79	09 ans 00 mois	14 ans 00 mois
					86	26004	CONTRAT SG 2006 CONSOLIDATION 4	0011 - SG	10 000 000	5 272 727	29	Mensuelle	TAG03M	0,02900	0,00	0,71	07 ans 04 mois	14 ans 03 mois
					77	27002	CF CE CMIR TIRAGE 1 CONSO PREFI	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	5 357 143	29	Trimestrielle	TAG03M	0,02985	0,00	0,75	07 ans 03 mois	14 ans 00 mois
					67	27003	CONSOLIDATION 2 CF CE AU 03 09 2007	0007 - CF- Groupe CE	15 000 000	7 433 628	28	Trimestrielle	TAG03M	0,02985	0,00	0,59	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
					68	27004	CONSOLIDATION CF CE 3 DU 03 09 2007	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	4 955 752	28	Mensuelle	TAG03M	0,02985	0,00	0,59	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
					87	28002	CONSOLIDATION 1 AU 01 09 2006	0005 - DEXIA	10 000 000	5 357 143	29	Trimestrielle	TAG03M	0,03500	0,00	0,81	07 ans 03 mois	14 ans 00 mois
					76	28003	ARBITRAGE 10ME AU 01 01 2007	0005 - DEXIA	10 000 000	5 357 143	29	Trimestrielle	TAG03M	0,03500	0,00	0,75	07 ans 03 mois	14 ans 00 mois
					69	28004	CONSOLIDATION 03 09 2007 MIR240438EUR	0005 - DEXIA	15 000 000	7 433 628	28	Mensuelle	TAG03M	0,03500	0,00	0,60	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
					66	28005	CONSOLIDATION 03 09 2007 MIR240438EUR	0005 - DEXIA	10 000 000	4 955 752	28	Trimestrielle	TAG03M	0,03500	0,00	0,60	07 ans 01 mois	13 ans 11 mois
					46	29003	CALYON 2006 TIRAGE 2	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 229 358	29	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	0,00	0,71	07 ans 03 mois	14 ans 00 mois
					73	29008	CONSOLIDATION 2011	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 621 608	19	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	0,00	0,07	04 ans 07 mois	08 ans 11 mois
					64	42002	FINANCEMENTS 2009 CDC 20 ANS	0003 - CDC	8 450 000	3 380 000	20	Mensuelle	EURIBOR03M	0,39000	0,00	0,54	04 ans 01 mois	07 ans 11 mois
					75	42004	FINANCEMENTS 2011 CDC	0003 - CDC	8 450 000	5 070 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	0,42	0,77	07 ans 06 mois	14 ans 11 mois
					82	49005	EMPRUNT LT CDC FINANCEMENTS 2013	0003 - CDC	67 500 000	34 425 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,09000	0,54	0,74	08 ans 04 mois	16 ans 11 mois
					89	90158	EMPRUNT CREDIT BAIL SMTC E12M	0011 - SG	46 188 747	44 612 203	21	Trimestrielle	EURIBOR12M	0,52000	0,03	0,06	12 ans 04 mois	18 ans 11 mois

35,93% Taux monétaires swapés à taux fixe sans conditions Encours :

1A

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES Situation au 01/01/2022

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ 31/12/20	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	RÉSIDUELLE
2,12%	Taux monétaire swapé à taux fixe annuable Encours :	1C	81	49003	EMPRUNT LT CDC FINANCEMENTS 2012	0003 - CDC	20 000 000	12 800 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,19000	0,64	0,90	07 ans 10 mois	15 ans 11 mois
0,56%	Taux monétaire couvert par tunnel avec Floor (2,60%) et CAP (4,13%) Encours :	1B	74	42003	FINANCEMENTS 2009 CDC 25 ANS	0003 - CDC	6 550 000	3 406 000	25	Annuelle	EURIBOR03M	0,38000	0,00	0,44	06 ans 07 mois	12 ans 11 mois
0,84%	Taux monétaire swapé à taux fixe 3,32% sur 98,2% de l'encours conditionnés à l'inflation avec CAP à 4,07% Encours :	2B	70	23003	TIRAGE 2 BFT BEI	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	5 091 847	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	0,00	1,17	07 ans 03 mois	13 ans 11 mois
100,00%								602 889 160								

REPARTITION GISSLER			
Score Gissler	1A	581 591 313	96,47%
	1B	3 406 000	0,56%
	1C	12 800 000	2,12%
	2B	5 091 847	0,84%
TOTAL		602 889 160	
REPARTITION PAR BUDGETS			
Budget principal		9 453 496	1,57%
Budget annexe Mobilités Urbaines		590 891 028	98,01%
Budget annexe Mobilité Partagées		2 544 635,64	0,42%
TOTAL BUDGETS		602 889 160	